

Pôle des Etudes Doctorales

AVIS

Inscription et Réinscription au cycle doctoral

Année Universitaire 2024-2025

1. **Réinscription** : Il est porté à la connaissance des doctorants inscrits au sein des trois CED Sciences et Techniques et Sciences Médicales (STSM), Sciences Juridiques, Economiques, Sociales et de Gestion (SJESG) et Lettres, Sciences Humaines, Arts et Sciences de l'Education (LSHASE) que la réinscription au titre de l'année universitaire 2024-2025 est ouverte.

La réinscription en ligne devra être effectuée via l'application dédiée à cette fin :

<https://my.umi.ac.ma>

Et ce du 29 juillet 2024 au 06 septembre 2024

Les dossiers de réinscription sont à déposer auprès de l'établissement dont relève la structure de recherche d'inscription du Doctorant **du 09 au 14 septembre 2024**

Dossier à déposer au quichet

1.Reçu de réinscription en ligne, 2. Rapport d'avancement des travaux de recherche dûment signé, 3. Copies des travaux de recherche réalisés (communications, articles,..), 4. Attestations de participation aux diverses manifestations scientifiques, 5. Attestations des formations obligatoires et spécifiques, 6. Demande de dérogation motivée pour les doctorants en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année.

1. **Les candidatures (nouvelles inscriptions) au cycle doctoral sont possibles via le lien :**

<https://candidature.umi.ac.ma>

Et ce du 01 août au 20 septembre 2024.

Les candidats doivent remplir sur la plateforme tous les champs et importer les documents demandés. Au terme de la candidature, un reçu en document pdf leur est automatiquement délivré.

Dossier de candidature (Documents à importer)

1. Curriculum vitae avec photographie du candidat ; 2. Copie recto-verso du Baccalauréat; 3. Copies des diplômes de licence et de master (ou d'un diplôme équivalent) ; 4. Pour les diplômes étrangers, fournir la décision d'équivalence ; 5. Les Copies des relevés de notes de tout le cursus universitaire ; 6. Photocopie de la carte nationale d'identité (CNI); 7. Une photo récente du candidat.

NB : Toute fausse déclaration sera passible de sanctions selon la réglementation en vigueur, la photo importée doit respecter les normes de celle de la carte nationale d'identité, et les fichiers importés doivent être en format PDF. Tout dossier incomplet ou ne respectant pas ces normes sera rejeté.